

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 15 avril 2004

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	25

Date de convocation
6 avril 2004

Date d'affichage

Date de retrait de l'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille quatre le quinze avril à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente à Campagnan, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. PIERRUGUES Georges - M. OULIE Guy - M. SALASC Philippe - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean-Louis - M. Jean Claude RICHARD - Mme GERBAL Renée - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. ASTIE Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. PALOC Eric -

Absents excusés : M. CADILHAC Jean-François - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. GOUZIN Bernard - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. BELLOC Jean-Paul - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. RUIZ Jean François

Absents : M. PONCE Jean-Claude - M. AGOSTINI Jean André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. GASTAN François - M. COLIN Lionel - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - Mme VIVIEN Isabelle - Mme GUERRE Nicole.

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Monsieur Raphaël Asensi
Monsieur Jean François Cadilhac donne pouvoir à Monsieur Louis Villaret
Madame Anne Marie Déjean donne pouvoir à Monsieur Michel Astié
Monsieur Charle Maneiro donne pouvoir à Monsieur Gérard Cabello

Monsieur Michel Astié a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

28-2004

Déchets du BTP : charte de l'Hérault

Monsieur J. Donnadiou, rapporteur, explique que la Communauté de communes a été invitée pendant toute la durée d'établissement de la "charte du département de l'Hérault de traitement des déchets du bâtiment".

Monsieur J. Donnadiou informe que cette charte est aujourd'hui finalisée et proposée à la signature par la Préfecture de l'Hérault. Ce n'est pas un contrat mais un engagement que prendront tous les signataires, administrations, collectivités, organismes parapublics, en fonction de leurs situations. En définissant au niveau de leurs marchés publics les conditions de traitement des déchets de chantier et en budgétant le coût correspondant, ils induisent l'amélioration des pratiques de chantier, ils facilitent sur le plan économique le développement des filières d'accueil et de recyclage et ils ouvrent la voie à la généralisation des modes de traitement des déchets de chantier conformes aux impératifs de protection de l'environnement.

Monsieur J. Donnadiou précise que pour les maîtres d'ouvrages publics, cette charte prévoit des engagements d'information des entreprises de cette exigence dans toutes les consultations liées à des travaux de construction ou de démolition.

Monsieur J. Donnadiou ajoute que la Préfecture de l'Hérault nous a saisi pour connaître la position définitive de la Communauté de communes sur cette charte et, dans le cas d'une adoption, pour apparaître dans la charte comme signataire.

Le Conseil, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le contenu de cette charte qui intègre nos préoccupations environnementales en matière de traitement des déchets ;
- d'autoriser le Président à signer cette charte.

Fait à Gignac, le 7 mai 2004

Le Président

Louis Villaret